

Plan stratégique de sécurité et de prévention

BRUXELLES : PSSP Bruxelles

période : 01-01-2018 - 31-12-2019

Entre d'une part :

L'Etat représenté par la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, établi Rue de la Loi 2 à 1000 Bruxelles, ci-après dénommé L'Etat,

Et d'autre part :

La Ville de BRUXELLES, représentée par le Conseil communal, pour lequel interviennent Monsieur Philippe CLOSE, Bourgmestre et Monsieur Luc SYMOENS, Secrétaire communal, agissant en exécution d'une décision du Conseil communal du ___ / ___ / ___, ci-après dénommée la Commune .

Agissant en exécution de la décision du Conseil des Ministres du 14 décembre 2017

Est convenu ce qui suit:

Dispositions générales

1. Sur base du plan stratégique de sécurité et de prévention et eu égard aux dispositions de l'Arrêté royal et sous réserve des crédits disponibles, un montant annuel de 2.462.600,96 EUR est attribué à la Ville de BRUXELLES.

Un montant supplémentaire annuel de 124.357,78 EUR est alloué au contingent complémentaire Gardiens de la paix 346, suivant la répartition suivante :

	Nombre/Régime horaire	Intervention financière	Total
Frais de personnel	23 1/1 ETP Total : 23 ETP	420 x 23 ETP x 12 mois	115.920,00 €
Frais d'équipement et de formation *		8.437,78 €	
TOTAL		124.357,78 €	

*Maximum 366,86 € par ETP

Un montant supplémentaire annuel de 16.220,58 EUR est alloué au dispositif Gardiens de la paix 90, suivant la répartition suivante :

	Nombre/Régime horaire	Intervention financière	Total
Frais de personnel	3 1/1 ETP Total : 3 ETP	420 x 3 ETP x 12 mois	15.120,00 €
Frais d'équipement et de formation *		1.100,58 €	
TOTAL		16.220,58 €	

*Maximum 366,86 € par ETP

2. Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2018 et se termine le 31 décembre 2019.

3. Les autorités locales s'engagent à utiliser les subsides de l'Etat fédéral de la manière la plus efficace et la plus efficiente, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2017 et à fournir à la demande toute information utile sur l'affectation de ces subsides, à permettre tout contrôle et à prêter toute l'assistance nécessaire en la matière.

1. DISPOSITIF DE COORDINATION

1.1. Objectifs généraux

1.1.1. *Mettre en place, promouvoir et piloter une politique de prévention locale intégrée et intégrale*

1.1.2. *Mettre en oeuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention*

1.2. Objectifs stratégiques

1.2.1. *Assurer le bon fonctionnement administratif, logistique et financier du plan et le suivi avec les autorités subsidiaires*

Objectifs opérationnels

- *Recruter le personnel nécessaire et compétent*

Résultats

- Mise à jour régulière des profils de fonction.
- Recrutement du personnel dans les 3 mois, en cas d'emploi vacant.
- Poursuite de la procédure de recrutement en place.
- Maintien du personnel engagé en poste (limitation du turn-over)

Indicateurs

- Existence d'un profil de fonction complet pour chaque fonction, pendant toute la durée du plan: oui - non
- Finaliser la réactualisation de l'ensemble des profils de fonction:
100% des profils réactualisés
- Recrutement du personnel dans les 3 mois suivant la vacance du poste, sur base d'un comité de sélection : oui - non
- Nombre de recrutements effectifs/Nombre de recrutements pour les postes vacants = 100%

- > 85% des postes pourvus maintenus durant une année complète

- *Assurer la formation adéquate du personnel*

Résultats

- Développer des formations en lien avec le profil de compétence des collaborateurs
- Développer les entretiens d'évaluation annuel du personnel
- Mettre en oeuvre annuellement une journée d'accueil du nouveau personnel

¶

Indicateurs

- Existence d'une procédure relative au choix des formations pendant toute la durée du plan, en ce compris une procédure d'évaluation : oui - non
 - Nombre de formations suivies \geq 10 demi jours, en moyenne, chaque année, par travailleur
 - N agents évalués selon la procédure (minimum 60%)
 - N journée accueil \geq à 1
- *Mettre en place une comptabilité et un suivi spécifique au plan*

Résultats

- Investissements réalisés, dans les délais requis
- Assurer des contrôles budgétaires trimestriels du budget prévisionnel par service
- Poursuite du système de classement spécifique durant toute la durée du plan
- Existence d'un système de comptabilité spécifique pendant toute la durée du plan
- Réalisation et maintien d'un plan de dépenses à court, moyen et long terme, durant toute la durée du plan

Indicateurs

- Nombre d'investissements réalisés/Nombre d'investissements prévus (\geq 100 %)
- Nombre de réunions par axe (min 4/an)
- Existence d'un système de classement spécifique durant toute la durée du plan : oui - non
- Existence effective du système de comptabilité spécifique du plan : oui - non

- Existence d'un article budgétaire spécifique au plan, durant toute la durée du plan : oui - non
- Connaissance des directives établies par l'autorité subsidiante
- Existence effective d'un plan de dépense à court, moyen et long terme: oui- non

- Assurer la mise à disposition de locaux

Résultats

- Centralisation des projets transversaux, rue de la caserne
- Actualisation du cadastre des infrastructures liées à la prévention

Indicateurs

- Mise à disposition de service de prévention de 1ère ligne à l'attention du quartier : oui- non

- Cadastre et plan de mise en conformité des infrastructures à jour : oui-non
- Utilisation de l'infrastructure pour le développement d'évènements préventifs et/ou de proximité : minimum 3 évènements/an

- Assurer la communication avec l'autorité subsidiaire

Résultats

- Transmission de toute information relative au plan à l'autorité subsidiaire dans les délais requis

Indicateurs

- Transmission effective, en respectant les délais fixés, de toute information relative au Plan à l'autorité subsidiaire : oui - non
- Connaissance des directives établies par l'autorité subsidiaire : oui - non

1.2.2. Assurer un processus d'évaluation permanente du plan

Objectifs opérationnels

- Développer des outils d'accompagnement et de suivi

Résultats

- Actualisation annuelle des outils d'accompagnement et de suivi (tableaux de bords) du plan
- Mise à jour annuelle des tableaux de bord fournis par l'autorité subsidiaire et d'un tableau de bord global Bravo
- Réalisation de rapports en conformité avec les directives réglementaires
- Mise à jour des outils d'évaluation par équipe (reporting homogène, livret de bord d'évaluation

Indicateurs

- - Existence et actualisation annuelle des outils d'accompagnement et de suivi : oui

-non

- - Actualisation annuelle des tableaux de bord dans le

respect des directives réglementaires

(délai/forme/structure/contenu) : oui - non

- - Production de rapports d'évaluation intermédiaires et finaux

dans le respect des directives réglementaires

(délai/forme/structure/contenu) : oui - non

- - 1 livret de bord complet actualisé par équipe sur

l'évaluation (procédures, prescriptions en matière d'évaluation,

tableau de reporting et formulaires)

- *Suivi et Mise à jour du Diagnostic Local de Sécurité (DLS)*

Résultats

- - Actualisation du DLS, suivant les prescriptions des autorités subsidiantes
- - Mise à jour régulière d'un observatoire quartier

Indicateurs

- - Production d'un état des lieux relatif au DLS, suivant les directives, avec comité d'accompagnement : oui - non
- - Production, au moins tous les 4 mois, par quartier d'une note observatoire : oui-non

- *Mise en place de structures de concertation propres à l'évaluation*

Résultats

- - Mise en place de réunions internes semestrielles relatives à l'évaluation, durant toute la durée du plan
- - Poursuite du processus de centralisation des données d'évaluations et contextuelles, en matière de prévention et de sécurité durant toute la durée du plan
- - Mise en place d'un comité technique et de supervision du DLS

Indicateurs

- - Nombre de réunions annuelles globales relatives à l'évaluation > ou = à 2
- - Nombre de réunion d'évaluation par projet > ou = à 1 par projet et par année
- - Centralisation effective des données d'évaluation et contextuelles en matière de prévention et de sécurité, dès la conclusion du plan : oui - non

Objectifs opérationnels

-Développer des outils spécifiques de communication concernant les initiatives prises au niveau local en matière de prévention

Résultats

- Chaque année, développement d'un support de communication, en ligne et sur internet, relatif à la mise en oeuvre de la politique intégrée de prévention.
- Elaboration annuelle d'au moins un support de communication (papier ou vidéo), sur la politique locale de prévention
- Développer un outil de partage des dossiers

Indicateurs

- Chaque année, existence d'un support de communication, en ligne et sur internet, relatif à la mise en oeuvre de la politique intégrée de prévention: oui - non
- Élaboration d'un support de communication, sur la politique locale de prévention (papier ou vidéo) : > ou = à un par an.
- Outil informatisé de partage des dossiers : oui-non

-Assurer une visibilité des services de prévention

Résultats

- Identification spécifique du service communal de prévention au sein des autres services communaux, dès la conclusion du plan

Indicateurs

- Place et statut du service de prévention au sein de l'organigramme communal

- Existence de brochures de présentation du service de prévention et de chaque équipe

: oui -non

- Existence d'un site internet général et d'un site spécialisé sur la prévention du vol : oui - non

- Visibilité des sites hébergeant les services de prévention: oui-non

1.2.4. Assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale

Objectifs opérationnels

- Mettre en place des structures de coordination spécifiques au plan

Résultats

- Mise en place de lieux intermétiers, en lien avec les quartiers et les problématiques liées à la prévention et au DLS
- Constitution, mise en œuvre et suivi du Comité de Pilotage
- Mise en œuvre d'un Plan d'action annuel par quartier, reprenant les actions de prévention transversales/intermétiers en lien avec les phénomènes du PSSP

Indicateurs

- Nombre réunion ISO (réunion avec tout le personnel préventif), en lien avec les quartiers et les thématiques abordées dans le cadre du DLS > ou = à 10 dans chacun des six quartiers couverts, chaque année
- Respect des directives réglementaires concernant la constitution du Comité de pilotage : oui - non
- Nombre de Comité de Pilotage : = ou > à 1 fois par an
- PV des séances des réunions réalisé et envoyé aux participants, dans le

mois suivant: oui - non

-Nombre d'actions de prévention transversales/intermétiers par quartier:
=ou> 3 actions pour chacun de nos 7 quartiers

-Un plan d'action annuel pour chacun de nos quartiers cibles : oui-non

- Participer aux structures de concertation existantes

Résultats

- Participation régulière du fonctionnaire de prévention au conseil zonal de sécurité
- Poursuite des réunions internes mensuelles (Concord/Codaxe)

Indicateurs

- Nombre de participations du fonctionnaire de prévention au Conseil zonal de sécurité/nombre de réunion du Conseil Zonal de Sécurité = 100 %
- Nombre de réunions internes mensuelles > ou = à 12/an

- Mettre en place des partenariats adéquats et pertinents

Résultats

- Effectivité du réseau de partenaires durant toute la durée du plan
- Développer des groupes préventions dans nos quartiers cibles, avec la police et les institutionnels concernés par la prévention

Indicateurs

- Existence d'un réseau de partenaires, durant toute la durée du plan : oui-non
- Nombre de partenaire de référence par thématique du PSSP >/= 1
- Pour chaque thématique du PSSP (dont la criminalité contre les biens), nombre de réunion avec les partenaires >/= 1/an
- Pour chaque thématique du PSSP, nombre d'action commune avec les partenaires

>/=1

- Minimum 2 réunions de groupe prévention dans 4 quartiers/6, avec présence des responsables policiers de la zone

- Soutenir les réseaux d'échange de pratiques

Résultats

- Développement des échanges de pratiques sur les phénomènes du PSSP
- Participer aux réseaux d'échanges professionnels

Indicateurs

- Participation à au moins un réseau d'échanges international en rapport avec une thématique du PSSP et/ou un voyage d'étude sur la prévention de la délinquance dans une grande ville aux problématiques similaires: oui-non
- Elaboration d'un rapport d'étude et de recommandations par réseau/voyage: oui-non
- Participation aux réunions des réseaux professionnels (FP, EI, EDR, GDP, Médiation, Services scolaires, CIPC): oui-non

2. CAMBRIOLAGE

Les cambriolages forment la 3e catégorie de faits et les vols dans habitations restent plus particulièrement orientés à la hausse. C'est une priorité du plan zonal de sécurité, qui fera l'objet d'un travail conjoint entre police et prévention dans le cadre d'un plan d'actions intégrées.

2.1. Objectifs généraux

2.1.1. Prévenir, détecter et limiter le cambriolage et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

2.2. Objectifs stratégiques

2.2.1. Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

-Conseiller, en termes de technoprévention, les institutionnels (institutions communales et parapubliques), les acteurs de première ligne et les particuliers pour les visites pré-infractionnelles

Résultats

- Information techno-préventive mensuelle à destination des équipes de gardiens de la paix et mise à disposition, des équipes, des folders.
- Réalisation de rapports de techno-prévention, dans le cadre de demandes

pré-infractionnelles, pour des particuliers et les institutionnels (sites de logements sociaux, infrastructures publiques, les partenaires de la politique de prévention de la Ville).

Indicateurs

- Mise à disposition permanente des GDP du matériel préventif (folders): oui-non
- Formation des GDP, avec rappel des nouveautés : min 1 x par an par site (sauf équipe GDPN)

- Nombre de rapports techno-préventifs relatifs à des bâtiments publics à risque ou de particuliers (dans un cadre pré-infractionnel) ≥ 4 /mois

2.2.2. Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectifs opérationnels

- Assurer une présence dissuasive sur le terrain, en particulier sur les sites de logements sociaux.

Résultats

- Présence dissuasive quotidienne des GDP sur le terrain, en ce compris les quartiers de logements sociaux identifiés à risques

Indicateurs

- Nombre d'heure de chaque patrouille de gardiens de la paix sur le terrain ≥ 6 h/jour (équipe du matin)
- Nombre d'heure de chaque patrouille de gardiens de la paix sur le terrain ≥ 6 h/jour (équipe de l'après-midi)
- Couverture quotidienne par les gardiens de la paix des quartiers de logements sociaux identifiés à risques par le DLS :
oui - non
- Nombre d'heures de couverture des sites de logements sociaux identifiés à risques, sur base du DLS et des plans d'actions par quartier ≥ 12 h/jour (10 quartiers)
- Minimum 10 campagnes quartier GDP/an (hors campagne Rosace), sur base de hot-spot définis préalablement, d'un briefing préparatoire et avec diffusion des flyers et de conseil préventifs ciblés

2.2.3. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- - *Développer des campagnes de prévention intégrées*

Résultats

- - Réalisation de campagnes de prévention du cambriolage, avec les GDP et notre service CTP en concertation avec la zone, les CTP de la police, les bailleurs sociaux et/ou les institutionnels.
- - Mettre en place une concertation effective pour le suivi du plan d'action de la zone relatif au cambriolage et la mise en œuvre

d'actions préventives.

- - Communication mensuelle des données police afin d'identifier les hots spots.

Indicateurs

- - Concertation et Plan d'action police « Cambriolage » intégrant les actions préventives, en particulier Rosace et 1 jours sans : oui-non
- - Nombre de réunions police/prévention de suivi du plan d'action et des actions proprement dites ≥ 2 /an.
- - Nombre de campagnes de prévention du cambriolage en concertation avec la zone (exemple : marché, Rosace) et/ou les autres partenaires ≥ 2 /an.
- - Communication mensuelle des hots-spots et des statistiques par la police et relais vers les gardiens de la paix : oui-non
- - Nombre d'action quartier Rosace avec les GDP et en concertation avec la zone ≥ 6
- - Nombre de séances d'informations préventives ≥ 2 /an
- Placer les 4 types de supports (Check liste Rosace, check liste départ et triptyques) sur le site de la zone : oui-non

3. VOL DE ET DANS VÉHICULES

L'évolution générale des chiffres de délinquance enregistrée est davantage tributaire de la délinquance contre les biens (véhicules, cambriolages, vols à la tire), que de la délinquance contre les personnes. A cet égard, les vols dans voiture ont longtemps été le principal fait enregistré par la police sur le territoire de la Ville. Ce fait est nettement orienté à la baisse (-25%) depuis 2007, ce qui explique qu'il ne soit plus repris comme priorité dans le plan zonal de sécurité. Ce fait reste cependant encore très fréquent (il est à la 2e place) et il a été décidé, en concertation avec la zone de maintenir des actions préventives ciblées vers ce phénomène, vu les opportunités qui existent en termes de campagnes et la présence des gardiens de la paix en quartier. Par ailleurs les informations préventives sont complémentaires et/ou jumelées à celles qui sont diffusées dans le cadre des campagnes de prévention du vol à la tire.

3.1. Objectifs généraux

- 3.1.1. *Prévenir, détecter et limiter le vol de et dans véhicules et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

3.2. Objectifs stratégiques

- 3.2.1. *Dissuader les auteurs potentiels d'infraction*

Objectifs opérationnels

- *Assurer une présence dissuasive sur le terrain*

Résultats

- Présence dissuasive quotidienne des gardiens de la paix sur le terrain
- Présence dissuasive régulière des gardiens de la paix aux « points noirs », identifiés en concertation avec la zone de police

Indicateurs

- Nombre d'heures de chaque patrouille de gardiens de la paix sur le terrain \geq 6 h/jour
- Nombre d'heure de présence des gardiens de la paix sur les hot

spots identifiés en concertation avec la zone de police ≥ 1 h/jour

- Identification d'au moins un hot-spot par mois, avec renforcement de la surveillance et mise à disposition du matériel préventif : oui-non

- *Informar la población des medidas preventivas*

Résultats

- Mise à disposition du matériel et diffusion régulière, par les gardiens de la paix, de conseils relatifs aux vols de et dans véhicules auprès de la population

¶

Indicateurs

- Mise à disposition permanente des GDP du matériel préventif (folders): oui-non
- Formation des GDP, avec rappel des nouveautés : min 1 x par an par site (sauf équipe GDPN)
- Minimum 10 campagnes quartier GDP/an, sur base de hot-spot définis préalablement, d'un briefing préparatoire et avec diffusion des flyers et de conseil préventifs ciblés

3.2.2. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- *Réaliser des campagnes de prévention intégrées*

Résultats

- Chaque année, réalisation de campagnes de prévention du vol de et dans véhicules en concertation avec la zone et/ou un partenaire institutionnel

Indicateurs

- Nombre de campagnes de prévention du vol dans véhicule en concertation avec la zone ≥ 2 /an
- Développement d'un support de communication, avec référence à la prévention du vol dans voiture, réalisé en concertation avec la zone : oui-non

4. VOL À LA TIRE

Les faits d'appropriation sont particulièrement surreprésentés à Bruxelles où ils forment 60% des faits recensés par la police contre 40% dans le reste du pays.

Il s'agit d'un phénomène particulièrement concentré sur le territoire de la Ville (et le centre-Ville en particulier, les noeuds de communication, certaines lignes de transport public), vu la concentration de lieux propices à ce méfait, noyaux commerciaux et zone touristique du centre.

C'est une priorité du plan zonal de sécurité, qui fait l'objet d'un travail conjoint entre police et prévention dans le cadre d'un plan d'actions intégré. Le travail répressif montre ses limites et il semble tout indiqué de travailler davantage sur la prévention des victimes potentielles. Les sites concernés sont moins couverts par les gardiens de la paix de sorte qu'il sera fait usage ici d'autres canaux (site internet, collaborations avec le secteur du tourisme et Horeca).

4.1. Objectifs généraux

4.1.1. Prévenir, détecter et limiter le vol à la tire et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

4.2. Objectifs stratégiques

4.2.1. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- Développer la concertation et les outils communs

Résultats

- Développer un espace de concertation et de suivi des actions communes, en marge du plan d'action « vol à la tire » de la zone
- Définir un plan d'action stratégique commun avec la prévention, la zone et les partenaires

Indicateurs

- Diffusion et mise à disposition d'une vidéo préventive, à l'attention des hôtels : oui-non

- Formation donnée par la cellule spécialisée de la zone aux gardiens de la paix > ou = à 1 par an
- Diffusion et mise à disposition d'un support préventif écrit, en collaboration avec la zone, incluant des conseils en matière de vol à la tire : oui - non
- Production d'un état des lieux et d'un plan stratégique (vol à la tire + sensibilisation vol dans voiture) : oui - non

4.2.2. Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

- *Informer la population sur le phénomène et diminuer les comportements à risque*

Résultats

- Mobiliser les gardiens de la paix, dans des actions préventives, sur base d'une formation préalable et d'une mise à disposition des supports nécessaires
- Diffuser les supports, en particulier vers les secteurs Horeca et touristiques

Indicateurs

- Promotion/tenu à jour du site internet « Safeinthecity » : oui-non
- Sensibilisation & approvisionnement de 2 lieux cibles en supports préventifs et identification d'autres canaux de diffusion : oui-non
- Mise à disposition des équipes de gardiens de la paix du centre-ville du support préventif : oui - non
- Min 2 grandes campagnes/an (Bxl-les-bains et plaisir d'hiver)
(Briefing, mise à disposition des flyers)

- Présence des GDP en nocturne le jeudi sur les noyaux

commerciaux du centre : oui-non

f

5. VOL PARRUSE

Les chiffres relatifs à ce phénomène sont orientés à la baisse mais la police, nos partenaires (sur les sites sociaux par exemple) et les habitants nous incitent à prendre également en compte ce phénomène, vu les opportunités d'actions préventives possibles. Celui-ci touche en particulier les personnes âgées.

5.1. Objectifs généraux

5.1.1. Prévenir, détecter et limiter le vol par ruse et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

5.2. Objectifs stratégiques

5.2.1. Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

- Conseiller les particuliers en termes de technoprévention

Résultats

- séances d'information à l'attention des seniors
- diffusion d'un support préventif spécifique au phénomène

Indicateurs

- Mise à disposition des supports d'information préventif : oui-non
- Nombre de réunions d'information : = ou > à 1
- Nombre de supports préventifs diffusés > 200

6. VOL DE VÉLOS

Les vols de vélos, même si leur niveau se situe loin derrière les cambriolages et le vol à la tire, représentent le fait qui a connu la plus forte hausse sur notre territoire. Cette hausse est à placer dans le contexte de forte surreprésentation des faits de prédation et de vol sur notre territoire mais aussi de développement très fort des deux roues comme moyen de locomotion. En l'occurrence, la récurrence des vols est un frein au développement du vélo. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une priorité du plan zonal de sécurité, il nous paraît tout à fait opportun de garder une attention sur ce phénomène à travers des actions préventives, en particulier des actions de gravures. Les actions préventives de gravage menées se font systématiquement en collaboration avec la police, lors de moments clés et opportuns (journée sans voiture).

6.1. Objectifs généraux

6.1.1. Prévenir, détecter et limiter le vol de vélos et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

6.2. Objectifs stratégiques

6.2.1. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- Développer des campagnes de prévention intégrées

Résultats

- Chaque année, développement d'au moins une action spécifique
- Communiquer aux usagers des deux roues des conseils préventifs, durant toute la durée du plan

Indicateurs

- Nombre de réunion avec les partenaires pour la préparation de l'action ≥ 1
- Nombre d'actions préventives ≥ 8
- Mise à disposition et diffusion des folders par les GDP ≥ 500
- Nombre d'usager bénéficiant de la gravure de vélo (et des conseils de

prévention ad hoc) >50, en moyenne par action

f

7. NUISANCES SOCIALES

Les enquêtes auprès de la population montrent que les préoccupations des habitants portent bien souvent davantage sur des items liés à la qualité de vie qu'à la délinquance proprement dite (catégories de vols en particulier). Le DLS, et en particulier le chapitre quartier, met en avant la présence quotidienne plus particulière de certains faits :

- les occupations d'halls d'immeubles et d'espaces publics (souvent accompagnés de conflits intergénérationnels, de nuisances et insultes v-à-v des femmes) ;
- les nuisances liées au public en errance, en croissance dans le centre- Ville (sans-abri, sans papiers, extension de la mendicité), dans un contexte de précarité grandissante ;
- les problèmes chroniques en termes de propreté (dont la forte présence de dépôt clandestins), de dégradation et graffitis ;
- le tapage, les bagarres et l'ivresse publique (surtout au centre-Ville, en lien avec la présence plus forte de l'Horeca) ;
- les nuisances liées à la prostitution de rue, dans le quartier Alhambra.

Le centre-Ville (mais aussi le quartier Nord et Laeken), par son caractère d'anonymat et la concentration d'infrastructures en tout genre (communication, commerciales, scolaires, sociales) est le lieu qui rencontre le plus de nuisances sociales en tout genre mais le DLS montre qu'aucun quartier n'est vraiment épargné. On retrouve certaines de ces problématiques à Laeken, au quartier Nord, par exemple sur les sites de logements sociaux, ce qui renforce encore la mauvaise perception et l'insécurité dans ces zones. Plusieurs éléments peuvent être mis en exergue :

- la forte densité de population et le manque d'espaces et d'infrastructures surtout pour les jeunes. Les quartiers anciens sont aussi ceux qui présentent le moins d'espaces verts. Ces derniers font l'objet d'une fréquentation assidue et, en conséquence, de davantage de détériorations;
- le manque de contrôle social et l'anonymat sur certains lieux, la mauvaise configuration urbanistique (fractures urbaines, sites monofonctionnels) de certains sites ;
- le rajeunissement, la segmentation de la population, etc. autant d'éléments qui mettent à mal le sentiment de vie en commun et érigent les nuisances et incivilités en problème demandant à être traité.

Les nuisances sociales représentent une priorité du plan zonal de sécurité, qui fera l'objet d'un travail conjoint entre police et prévention dans le cadre d'un plan d'actions intégré. Les sanctions administratives communales (SAC), au-delà de faits plus marginaux, jouent un rôle particulièrement important pour la gestion de ces faits en particulier les dépôts clandestins, les occupations d'hall d'immeuble ou encore la prostitution de rue (à travers le règlement zoné sur le quartier Alhambra), le tapage et les bagarres. Outre le RGP, la commune développe une fonction de manager de la tranquillité publique et une présence ciblée des gardiens de la paix sur les sites les plus problématiques.

7.1. Objectifs généraux

7.1.1. Prévenir, détecter et limiter les nuisances sociales et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

7.2. Objectifs stratégiques

7.2.1. Favoriser le contrôle social

Objectifs opérationnels

- Assurer une présence dissuasive et rassurante auprès de la population

Résultats

- Présence dissuasive régulière des gardiens de la paix sur le terrain axée sur les nuisances sociales

Indicateurs

- Couverture quotidienne par les gardiens de la paix, sur le terrain, des lieux marqués par les nuisances sociales au niveau du DLS ou des statistiques mensuelles policières : oui – non
- Constitution d'un plan d'action, ciblant les hot spots, pour chaque équipe des GDP : oui-non.
- Nombre d'heure de présence de chaque patrouille de gardiens de la paix sur le terrain ≥ 6 h/jour (sf par temps froid)

- Accrocher les publics cibles

Résultats

- Développement du travail de rue
- Établissement progressif de contacts avec la population et les groupes cibles durant toute la durée du plan

Indicateurs

- Développement et maintien effectif du travail de rue durant toute la durée du plan dans 7 quartiers cibles: oui - non
- Établissement d'un zonage par les éducateurs de rue, minimum 5j/semaine : oui - non

7.2.2. Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Objectifs opérationnels

-Relayer les problèmes liés aux nuisances sociales vers les services compétents

Résultats

- Relayer les problèmes environnementaux (dégradations, carences) vers les services compétents, dans les 2 jours suivant leur constat
- Mettre en place une procédure informatisée de saisie des constats et de signalement des nuisances aux services compétents

Indicateurs

- 80 % des rapports de carences établis ont été relayés vers les services compétents dans les 2 jours suivant leur constat
- Traitement informatisé des constats par les 10 équipes de gardiens de la paix : oui-non
- Constitution d'une base de données des constats : oui-non

-Agir sur les aménagement en vue de renforcer la sécurité dans le quartier de la gare de Bruxelles Chapelle (vitrines, couloirs et ses abords immédiats)

Résultats

- Aménagements de 2 tunnels, sous la jonction Nord Midi à visée sécurisante, en lien avec le quartier
- Mise en place et présence d'activités sur la dalle du site de logements sociaux Visitandines

Indicateurs

- Minimum 2 tunnels réaménagés d'ici le terme du plan
- Min 7h/jour de présence et d'activités sur la dalle de Visitandines

-Organiser des activités préventives dans le quartier de la gare de Bruxelles Chapelle

Résultats

- Réalisation d'activités préventives régulières dans le quartier de la gare de Bruxelles-Chapelle, principalement à destination des habitants du quartier, pendant toute la durée du plan
- Mise en place d'une réunion afin de renforcer la sécurité dans le quartier de la gare de La Chapelle (police, prévention, Ville, Recyclart, habitants)
- Assurer une présence rassurante dans le quartier de la gare et Visitandines
- Initier un support préventif police-jeunes, avec interview des intéressés(DO3)

Indicateurs

-Réalisation effective d'activités préventives dans le quartier de la gare de Bruxelles-Chapelle, principalement à destination des habitants du quartier, durant toute la durée du plan : oui-non

Pour chaque activité préventive organisée, présence de personnes issues du quartier : : oui-non

- Min 1 réunion/an avec les habitants et les institutionnels du quartier de la gare de la Chapelle
- Mise en place d'activités concourant à la sécurité de la dalle et des abords de la gare : min 1x/semaine
- Minimum 3 interviews avec la police et les jeunes et constitution d'un support

7.2.3. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

- *Développer des campagnes de prévention intégrées*

Résultats

- Développer un espace de concertation et de suivi des actions

communes, en marge du plan d'action « Nuisance sociales » de la zone, du RGP et de la mise en oeuvre des SAC sur le territoire de la Ville

- Développer une campagne de prévention intégrée durant toute la durée du plan
- Développer régulièrement des campagnes communales d'information relatives au règlement de police en collaboration avec la zone de police et la ville, durant toute la durée du plan

Indicateurs

- Nombre de réunion avec les différents partenaires liés aux sanctions administratives communales pour la mise en oeuvre de la politique de prévention des nuisances ≥ 2 par an
- Présence des représentants de la police, de Bravvo, de la Ville (propreté et service juridique et du cabinet du bourgmestre) : oui-non
- Développement effectif d'une campagne communale d'information relative au règlement de police en collaboration avec la zone de police et la ville, durant toute la durée du plan, avec élaboration d'une brochure spécifique: oui-non

7.2.4. Diminuer les effets négatifs liés à la victimisation

Objectifs opérationnels

-Mettre en place des procédures de résolution des conflits (avec accueil, écoute et information préalable) rencontrés par les habitants de la commune

Résultats

- Traitement de dossiers (gestion de conflit) impliquant des conflits entre personnes
- Sensibiliser les partenaires au mode alternatif de règlement de conflit

Indicateurs

- Nombre de dossiers traités impliquant des conflits entre personnes (conflits locatifs, de voisinage, conflits familiaux) > ou = à 250 chaque année
- Nombre d'outils de sensibilisation spécifiques pour la police et le publics > à 3
- Nombre de séances de sensibilisation des professionnels > 10

8. NUISANCES PUBLIQUES LIÉES À L'USAGE DE DROGUE

Les constats sur notre territoire mettent en avant :

- la persistance de nuisances liées à la toxicomanie dans les quartiers (seringues usagées retrouvées, deal, etc.);
- les nuisances liées à l'usage de drogue, en lien aussi avec la forte marginalisation socio-économique des usagers (dont beaucoup sont sans domicile fixe et combinent problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie). Le public sdf est par exemple en hausse au niveau du SAS et atteint aujourd'hui 30% du public du service ;
- l'augmentation, en général, de la disponibilité des substances ('démocratisation' de certaines drogues, augmentation des productions locales, diversification des drogues de synthèse);
- le glissement et la diversion vers des produits plus accessibles dans un contexte de polytoxicomanie et de complexification de la consommation (consommation d'alcool associée à la consommation de drogues, de médicaments ou de produits à inhaler). A titre d'exemple (selon les données du centre), un usager de Transit a en moyenne consommé près de trois substances différentes dans l'année écoulée.

Les projets développés via le PSSP visent l'accueil à bas seuil, via un service d'accompagnement ouvert en journée (SAS) et un centre d'hébergement et de jour à vocation régionale (Transit), ce qui permet la prise en charge des profils les plus précarisés. Les données récoltées par ces structures à très bas seuil d'accès mettent également en avant la forte proportion (jusqu'à 75%) d'antécédents judiciaires dans le public pris en charge.

8.1. Objectifs généraux

- 8.1.1. *Prévenir, détecter et limiter les nuisances publiques liées à l'usage de drogue et/ou le sentiment d'insécurité y relatif*

8.2. Objectifs stratégiques

- 8.2.1. *Favoriser la resocialisation des usagers de drogues*

Objectifs opérationnels

-Assurer l'accueil des usagers de drogue marginalisés

Résultats

- Dès la conclusion du plan, assurer un lieu d'accueil permanent aux usagers de drogues marginalisés et non pris en charge par le réseau traditionnel

Indicateurs

- Dès la conclusion du plan, existence effective d'un lieu d'accueil permanent aux usagers de drogues marginalisés et non pris en charge par le réseau traditionnel : oui- non
- Dès la conclusion du plan, accessibilité de ce lieu d'accueil aux usagers de drogues marginalisés et non pris en charge par le réseau traditionnel : 24h/24, 7j/7
- 100% des usagers de drogue marginalisés, sollicitant le service sont pris en charge, dont au moins 1/3 de justiciables
- Min 95% des usagers sollicitant le service sont sans revenu du travail et min 80% sans domicile fixe (soit un domicile variable, à la rue, en institution ou en prison)

-Assurer l'hébergement des usagers de drogue

Résultats

- Dès la conclusion du plan, assurer un lieu d'hébergement aux usagers de drogues marginalisés et non pris en charge par le réseau traditionnel

Indicateurs

- Dès la conclusion du plan, existence effective d'un lieu

d'hébergement aux usagers de drogues marginalisés et non pris en charge par le réseau traditionnel : oui - non

- Dès la conclusion du plan, accessibilité de ce lieu

d'hébergement aux usagers de drogues marginalisés et non pris en charge par le réseau traditionnel : 24h/24, 7j/7

-Assurer l'accompagnement psycho-social des usagers de drogue en ayant fait la demande

Résultats

- Assurer un accompagnement psycho-social des usagers de drogues dans les 15 jours suivant leur demande (suivi court et long terme)

Indicateurs

- 100% des usagers de drogue en ayant fait la demande ont bénéficié d'un accompagnement psycho-social dans les 15 jours suivant leur demande (suivi court et long terme), dont une moitié de justiciable et un quart de public en errance
- Minimum 150 usagers du service, par an, ont accroché au suivi psycho-social proposé par le service (suivi long terme)
- dans au moins 75% des nouvelles demandes, un travail a pu être fait sur au moins un type de problématique

-Assurer une remise en ordre socio-administrative des usagers de drogue en ayant fait la demande

Résultats

- Assurer une remise en ordre socio-administrative des usagers de drogue dans le mois suivant leur demande (suivi court terme et long

terme)

Indicateurs

- 50 % des usagers de drogue en ayant fait la demande ont bénéficié d'une remise en ordre socio-administrative dans le mois suivant leur demande (suivi court et long terme)
- Au moins deux acquis socio-administratifs, en moyenne par usager de drogue (suivi court terme)
- Réduction d'au moins 50% des personnes sans ressources (suivi long terme)
- Augmentation, au terme de l'année, d'au moins 50% des statuts administratifs, plus favorables à l'usager (suivi long terme)
- Mise en place d'une méthode analytique dans le cadre du suivi des dossiers d'usagers (affinage des indicateurs) : oui-non
- Min 30% des usagers relayés vers des services plus spécialisés (hors CPAS) (soins, logement)

-Assurer l'accompagnement pour une réinsertion socio-professionnelle des usagers de drogue en ayant fait la demande

Résultats

- Assurer le relais, des usagers de drogue en ayant fait la demande, vers un accompagnement socio-professionnel, la médiation de dette et/ou le service logement (suivi long terme)

Indicateurs

- Existence de relais effectifs dans chaque antenne CPAS et vers les services transversaux du CPAS : oui-non
- 100% des usagers qui en ont fait la demande ont été relayés vers les

départements emploi/formation , la personne ressource de l'antenne
CPAS ou tout service externe en mesure d'offrir une réponse adaptée en
matière d'ISP (recherche de travail et/ou de formation)

8.2.2. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

*-Soutenir l'échange d'information et de bonnes pratiques entre les différents acteurs et
secteurs concernés par la politique des drogues à Bruxelles*

Résultats

- Soutenir les communes dans le développement de projets
préventifs
- Fournir des avis et recommandations dans le cadre du rôle d'opérateur
régional sur les questions de prévention de la toxicomanie
- Centraliser et Développer la connaissance du phénomène à l'échelle de la
Région

Indicateurs

- Rencontre des communes afin de présenter l'offre de service de
Transit et envisager les collaborations ultérieures : Oui-non
- Minimum 6 moments de rencontres autour d'un partenaire du
secteur, dont au moins 1 service communal de prévention
- Implantation d'un outil de recueil des constats auprès des
travailleurs de première lignes communaux de la Région : oui-non
- Existence d'une revue de presse mensuelle sur le phénomène :
oui-non
- Transmission d'au moins 6 numéros /an : O/N

-Renforcer l'expertise par rapport à la prévention des nuisances liées à l'usage de drogue

Résultats

- organisation de modules de formations en lien avec la prévention des nuisances liées à l'usage de drogue relatifs à la problématique des assuétudes (dont notamment la réduction des risques) destinées aux organismes communaux et publics bruxellois, durant toute la durée du plan
- renforcer les compétences des acteurs de terrain

Indicateurs

- Nombre de modules de formations relatifs à la problématique des nuisances liées à l'usage de drogue (dont notamment la réduction des risques) destinées aux organismes communaux bruxellois/Nombre de formations demandées = 100%
- Nombre de personnes formées > 100

8.2.3. Diminuer les comportements à risque

Objectifs opérationnels

- *Informier les usagers de drogues sur le phénomène (adultes et jeunes adultes)*

Résultats

- Mise à disposition de supports d'information et de prévention sur le phénomène à destination des usagers de drogues durant toute la durée du plan

Indicateurs

- Mise à disposition de brochures d'information et de prévention sur le phénomène à destination des usagers de drogues durant toute la durée du plan : oui - non

- Existence d'un présentoir contenant des brochures d'information et de prévention sur le phénomène à destination des usagers de drogues durant toute la durée du plan :oui

- non

- Durant toute la durée du plan, chaque usager de drogue a reçu de l'information, via des brochures et des conseils, sur le phénomène: oui -

- non

- Min 500 flyers diffusés

f

9. VIOLENCE JUVÉNILE

La forte augmentation de la population jeune constatée sur notre territoire (15% en plus à Laeken, par exemple, en 10 ans), spécifiquement dans les quartiers et les milieux les plus précarisés, la déresponsabilisation des parents, l'afflux de nouveaux arrivants, rencontrant plus de difficultés à suivre le niveau d'enseignements, les dérives consuméristes, le manque de perspectives, etc. sont autant d'éléments qui interviennent actuellement dans l'acuité des questions liées à la violence juvénile sur le territoire de la Ville. Avant toute chose il faut rappeler qu'il existe peu de données sur la délinquance juvénile en général et la violence juvénile en particulier. Le DLS mettait en évidence une certaine stabilité des faits enregistrés (peu importe l'âge des auteurs) par la police (surtout si on la rapporte à l'évolution de la population), tout en soulignant, par contre, au sein de ces données, une tendance à la hausse des faits de violence. Le DLS relate notamment les faits commis aux abords d'école, l'augmentation de faits liés à la petite délinquance urbaine, la mauvaise perception des items de menaces et de violences dans le moniteur de sécurité.

Objectifs généraux

9.1.1. Prévenir, détecter et limiter la violence juvénile et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

9.2. Objectifs stratégiques

9.2.1. Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

Objectifs opérationnels

- Assurer une présence dissuasive aux abords des écoles

Résultats

- Présence dissuasive quotidienne des gardiens de la paix aux abords des écoles signalées comme problématiques par les directions d'écoles et la police

Indicateurs

- Couverture par les gardiens de la paix des sorties d'école signalées comme problématiques, sur base d'un travail de

réévaluation mené avec la police : oui - non et min 3 réunions de suivi/an

- Nombre d'heure de présence des gardiens de la paix aux abords des écoles signalées comme problématiques par les directions d'écoles et la police ≥ 1 h/jour

9.2.2. Favoriser la resocialisation des jeunes en difficultés

Objectifs opérationnels

-Impliquer d'une part les jeunes vulnérables, et d'autres parts des jeunes générateurs d'incivilité et/ou délinquants dans des activités structurées

Résultats

- Mise en place d'un processus d'accueil entre les jeunes de la rue et les centres de jeunes/communautaires

Indicateurs

- Mise en place d'un accueil dans tous nos centres de jeunes/communautaires : oui-non
- Nombre de jeunes pris en charge et intégré au centre de jeunes/communautaire $>$ ou $=$ à 100/an (nouveaux jeunes reçus en accueil)

-Mettre en place un travail d'accroche

Résultats

- Mise en place et maintien durant toute la durée du plan, d'équipe d'éducateurs de rue afin d'entrer en contact avec les jeunes en difficultés et/ou en processus de désocialisation (dont radicalisme)

Indicateurs

- Maintien effectif durant toute la durée du plan d'au moins 7 quartiers cibles couverts par des éducateurs de rue afin d'entrer en contact avec les jeunes en difficultés: oui -non
- Mise en place d'une technique de zonage afin de toucher le

public-cible du quartier : oui-non

- Nombre de jeunes en difficultés pris en charge dans le cadre du travail de rue : 40 jeunes/éducateur/an
- Relais des jeunes vers les centres de jeunes/CC > ou = à 25 (sur base d'un équilibre entre nos quartiers couverts)
- Formation sur la méthode d'approche des publics : min 2 fois pendant la durée du plan
- % des 12-25 dans le public total suivi ou touché par l'EDR > ou = 50%
- Participation à Min. 1 action ou projet collectif en lien avec ces problématiques ou permettant ou meilleure accroche de ce public

-Organiser des ateliers socio-préventifs structurants et non consuméristes (dans tous les quartiers définis à risque) à l'attention de jeunes vulnérables ou délinquant

Résultats

- Mise en place des ateliers structurants par centre de jeunes, au sein de quartiers cibles
- Participation des jeunes aux activités structurantes
- Présence des équipes au sein des quartiers définis comme problématiques
- Existence de rencontres inter-quartiers
- Mise en place d'activités visant la (re)socialisation
- Suivi des objectifs pédagogiques de chaque atelier

Indicateurs

- Nombre d'ateliers socio-préventifs structurants (hors accueil) mis en place > ou = à 5 par an et par centre de jeunes
- Nombre de jeunes participant aux activités > ou = à 50 jeunes par centre

- Existence d'un programme d'activités hebdomadaire par centre, pendant l'année et lors de chaque période de vacances : oui-non
- 100% des équipes d'animateurs établis dans les quartiers définis comme à risque dans le DLS
- Min 1 activité favorisant le décroisement des quartiers par an : oui-non
- Monitoring du plan d'action de chaque équipe et du suivi des objectifs des projets : oui-non

-Rencontrer les parents afin de les sensibiliser à la prise en charge des jeunes effectuée par les animateurs

Résultats

- Rencontre systématique des parents lors de la phase d'accueil

Indicateurs

- Contact systématique avec les parents lors de l'arrivée d'un nouveau jeune dans le centre de jeunes : oui-non

-Assurer l'accompagnement social des jeunes vulnérables ou délinquants

Résultats

- Orientation des jeunes en difficulté vers les services adéquats

Indicateurs

- Ecoute et prise en charge de tout jeune, arrivant au centre : oui-non
- Chaque centre de jeunes active des partenariats adéquats pour les relais de situation plus problématiques : oui-non
- Minimum 50% des jeunes où une situation difficile a été constatée ont été orientés vers un service plus spécialisé

9.2.3. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

-Développer une procédure de relais avec les différentes instances concernées par le phénomène

Résultats

- Dès la conclusion du plan, développement de l'accueil et des structures pour la prise en charge des jeunes vulnérables ou délinquants
- Mise en place d'une procédure de relais entre tous les travailleurs de terrain (en ce compris vers les centres de jeunes et autres structures aptes à développer des activités structurantes avec ces jeunes)

Indicateurs

- Mise en place effective d'une procédure de relais entre tous les travailleurs de terrain

: oui - non

- Mise en place effective de l'accueil et des structures de prise en charge des jeunes vulnérables ou délinquants dès la conclusion du plan : oui - non

-Sensibilisation de la police et des animateurs jeunesse au travail mené

Résultats

- Préparation des jeunes à participer à une activité avec la police (type table ronde)
- Sensibilisation des animateurs au travail de la police et réciproquement, dans le cadre des groupes prévention (ou d'autres formes de concertation)

Indicateurs

- Sensibilisation des animateurs au travail de la police et réciproquement : oui-non
- Sensibilisation des nouveaux entrants police au travail des animateurs : oui-non
- Participation des représentants des CJ/CC à au moins 4 groupes prévention quartier sur 6, avec la police (min 2 réunions/an/quartier)
- Au moins une activité de sensibilisation par an entre la police et un ou plusieurs centres de jeunes

-Impliquer les structures jeunesse dans les réunions de prévention de quartier (ISO) et les groupes prévention

Résultats

- Participation des CJ/CC aux réunions de concertation en matière de politique de prévention, par quartier

Indicateurs

- Présence d'au moins un représentant des CJ à chaque réunion ISO par quartier toutes les 6 semaines: oui-non

Ce plan stratégique de sécurité et de prévention a été signé à Bruxelles le

30/04/2021

Chaque partie intéressée déclare avoir reçu un exemplaire signé.

Pour l'Etat fédéral,



Madame Annelies VERLINDEN,

Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau
démocratique

Pour la Ville,

Monsieur Philippe CLOSE, Bourgmestre

et

Monsieur Luc SYMOENS, Secrétaire communal